



**Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas**

**Inter-Parliamentary Forum of the Americas
Forum interparlementaire des Amériques**

Rapport de la Réunion Inaugurale

Ottawa, 7 au 9 mars 2001

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la réunion inaugurale
2. Annexe 1 - Pays participants et leurs délégués
3. Annexe 2 - Motion visant à constituer le Forum Interparlementaire des Amériques
4. Annexe 3 - Groupe de travail 1 – La saine gestion publique et la corruption
5. Annexe 4 - Groupe de travail 2 – Créer la prospérité
6. Annexe 5 -- Groupe de travail 3 – Réaliser le potentiel humain
7. Annexe 6 -- Règlement
8. Annexe 7 -- Déclaration d'appui au gouvernement démocratique et constitutionnel de la République du Guatemala
9. Annexe 8 -- Résolution présentée par la délégation Colombienne relativement au conflit armé en Colombie
10. Rapports du Comité directeur
 - Premier Rapport, septembre 2000
 - Deuxième Rapport, janvier 2001
 - Troisième Rapport, mars 2001



Inter-Parliamentary Forum of the Americas
Foro Interparlamentario de las Américas

Forum interparlementaire des Amériques
Fórum Interparlamentar das Américas

RAPPORT

Introduction

À l'invitation du Parlement du Canada, la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est déroulée à Ottawa, Canada, du 7 au 9 mars 2001.

Elle a débuté le mercredi 7 mars 2001 lors d'une cérémonie spéciale tenue dans l'enceinte de la Chambre des communes du Canada. Les délégués, leurs accompagnateurs, les membres du corps diplomatique et les autres invités spéciaux se sont réunis pour cet événement historique. Des allocutions ont été prononcées par M. Bill Graham, député, l'honorable Peter Milliken, Président de la Chambre des communes, l'honorable Daniel Hays, Président du Sénat, Son Excellence Luigi Einaudi, secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains (OEA), et l'honorable Herb Gray, vice-premier ministre du Canada.

Assistaient à la réunion inaugurale 111 délégués des assemblées législatives nationales de 26 pays membres de l'OEA (*voir à l'annexe 1 la liste des pays et des délégués*).

Séance plénière d'ouverture

La séance plénière d'ouverture a commencé le jeudi matin 8 mars 2001 dans l'enceinte de la Chambre des communes. M. Bill Graham a souhaité la bienvenue aux délégués et passé en revue les règles de conduite des réunions établies par le comité directeur.

M. Bill Graham a été élu président de la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques.

Le président de la réunion inaugurale a passé en revue le projet d'ordre du jour et les travaux assignés aux trois groupes de travail.

Les délégués se sont penchés sur une motion visant à constituer le Forum interparlementaire des Amériques. Après une discussion positive et significative, ils se sont dits unanimement en faveur de la motion et de la création du FIPA (*voir le texte de la motion à l'annexe 2*).

Les délégués ont examiné le règlement proposé, tel qu'étudié et recommandé précédemment par le comité directeur. Le président de la réunion inaugurale a annoncé aux participants que le comité directeur avait des modifications additionnelles à proposer à la suite de sa réunion du mercredi 7 mars 2001. Il a été décidé de poursuivre l'examen du règlement à la séance plénière de clôture.

Groupes de travail

Le jeudi après-midi, 8 mars, et le vendredi matin, 9 mars, les délégués se sont divisés en trois groupes de travail pour discuter d'un certain nombre de questions regroupées sous trois thèmes :

- 1) Renforcer la démocratie
- 2) Créer la prospérité
- 3) Réaliser le potentiel humain

Groupe de travail 1 – Renforcer la démocratie. Ce groupe a commencé ses discussions le jeudi après-midi sous la présidence du sénateur Antonio Guerra, de la Colombie, l'honorable Curtis Strachan, Président de la Chambre des représentants de la Grenade agissant comme rapporteur. La séance du jeudi après-midi a été consacrée exclusivement à la corruption et à la saine gestion publique et s'est soldée par la formulation de six recommandations, tandis que celle de la matinée du vendredi a porté sur la drogue et la criminalité et a donné lieu à sept recommandations (*voir à l'annexe 3 le rapport et les recommandations du groupe de travail 1*).

Groupe de travail 2 – Créer la prospérité. Ce groupe était présidé par le sénateur Céline Hervieux-Payette du Canada. M. Alvaro Trejos, président du Comité des affaires étrangères du Costa Rica, agissait comme rapporteur. Les membres du groupe se sont dits en faveur de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui contribuera efficacement à hausser le niveau de vie des populations, à améliorer l'égalité des chances, à assurer une meilleure distribution de la richesse et à garantir la démocratie. Ils ont formulé 11 recommandations. Ils ont également recommandé que les parlementaires, en tant que représentants des peuples de leurs pays respectifs, jouent un rôle pour s'assurer que les projets d'intégration économique combleront les aspirations communes des populations à l'égard du progrès économique et du développement social (*voir à l'annexe 4 le rapport et les recommandations du groupe de travail 2*).

Groupe de travail 3 – Réaliser le potentiel humain. Ce groupe s'est penché sur des questions comme l'importance d'éliminer la pauvreté, d'assurer des services d'éducation et de santé adéquats aux collectivités rurales et urbaines et de protéger l'environnement. La présidente du groupe, la sénatrice Sylvia Hernández, du Mexique, a dirigé les discussions et la formulation des recommandations. M. Felipe Michelini, de l'Uruguay, agissait en qualité de rapporteur. Le groupe a formulé ses recommandations dans une atmosphère de collaboration (*voir à l'annexe 4 le rapport et les recommandations du groupe de travail 2*).

X X X X X X X X

Séance plénière de clôture

La séance plénière de clôture de la réunion inaugurale s'est déroulée dans l'enceinte de la Chambre des communes le vendredi après-midi, 9 mars. Les délégués ont repris l'étude du règlement proposé. Après discussion, ils ont adopté à l'unanimité le règlement qui régira le déroulement du Forum (*voir à l'annexe 6 le texte du règlement*).

Les rapporteurs des trois groupes de travail ont présenté leurs rapports écrits et leurs recommandations à la séance plénière de clôture. Après de plus amples discussions, les rapports ont été accueillis et les recommandations adoptées.

La délégation du Mexique a présenté une proposition concernant une entente fondamentale sur la coopération parlementaire, le partage de l'information et le financement. Il a été convenu de confier la question au comité exécutif pour examen.

La délégation du Guatemala a présenté une résolution pour demander que le FIPA se déclare en faveur de la poursuite d'un gouvernement démocratique dans ce pays. La résolution a été adoptée après discussion (*voir à l'annexe 7 le texte de la résolution*).

La délégation de la Colombie a présenté une résolution sur le conflit armé qui touche ce pays. La résolution a été adoptée après discussion (*voir à l'annexe 8 le texte de la résolution*).

Élection du comité exécutif

Les participants ont adopté à l'unanimité une motion portant que M. Bill Graham, député de la Chambre des communes du Canada, soit élu président du Forum interparlementaire des Amériques.

Conformément aux paragraphes 2.1 b), j) et k) du *Règlement*, les pays sous-régionaux suivants ont été élus au comité exécutif :

- Amérique du Nord – le Canada pour deux ans et le Mexique pour un an
- Amérique centrale – le Guatemala pour un an et l'El Salvador pour deux ans
- Antilles – la Grenade pour un an et la Barbade pour deux ans
- Amérique du Sud – la Colombie pour un an et l'Argentine pour deux ans

Pays hôte de la prochaine réunion

La délégation du Mexique a accepté une proposition selon laquelle le Congrès du Mexique accueillerait la prochaine réunion du Forum interparlementaire en 2002. En conséquence, et conformément au paragraphe 2.3 b) du *Règlement*, le Mexique délègue un représentant au comité exécutif en tant que pays hôte de la prochaine réunion.

La délégation du Panama a exprimé son désir d'accueillir une réunion dans un avenir rapproché.

Rapport de la réunion inaugurale

La séance plénière a donné instruction au président, en consultation avec le comité exécutif, de rédiger le rapport de la réunion inaugurale et que ce rapport soit présenté aux dirigeants de l'hémisphère au Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec, Canada, en avril 2001.

Le tout respectueusement soumis,

Bill Graham,
Président de la réunion inaugurale

ANNEXE 1

PAYS PARTICIPANTS ET LEURS DÉLÉGUÉS

Argentine

Marcelo Stubrin (chef de la délégation)
Sénateur Jorge Alfredo Agundez
Sénateur José Fernando Carbonnel
Edgardo Grosso

Barbade

Sénateur Jessica Odle
Louis R. Tull

Belize

Hon. Elizabeth Zabaneh, Présidente du Sénat
Hon. Sylvia Flores, Présidente de la Chambre des représentants

Bolivie

Rosario Barriga de Yañez
Jorge Alberto Sensano Zárate
Luis Morgan López Baspineiro

Brésil

Luiz Carlos Hauly
Sérgio Reis
Antonio Feijao
Pedro Valadares
Paulo Gabriel Godinho Delgado

Canada

Sénateur Céline Hervieux-Payette (chef de la délégation)
Sénateur Sheila Finestone
Bill Graham, président de la réunion inaugurale
Raymonde Folco
Mac Harb
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Pat O'Brien
Denis Paradis
Bernard Patry
Svend Robinson
Stéphan Tremblay
Bryon Wilfert
John Williams

Chili

Sénateur Sergio Romero
Sénateur Jorge Pizarro
Carlos Abel Jarpa Wevar

Colombie

Sénateur Antonio del Cristo Guerra de la Espriella
Sénateur Guillermo Chavez Cristancho
Nancy Patricia Gutierrez Castañedo

Costa Rica

Alvaro Trejos Fonseca
Ricardo Sancho Chavarría
Rodolfo Salas Salas
Elbert Gómez Céspedes

Dominique

Loreen Bannis Roberts
Ian Douglas

El Salvador

Ruben Orellana (chef de la délégation)
Alfonso Aristides Alvarenga
Manuel Oscar Aparicio
Martha Lilian Coto de Cuéllar
Nelson Funes
Osmín López Escalante
Julio Eduardo Moreno Niños
Miguel Angel Navarrete
Carlos Armando Reyes

Équateur

Antonio Posso Salgado
Hugo Moreno Romero
Galo Larenas Serrano

États-Unis d'Amérique

Cass Ballenger

Grenade

Hon. Curtis V. Strachan, Président de la Chambre des représentants

Guatemala

Mario Roberto Chang Bravo
Gustavo Ernesto Lang González
Joel Martinez
Giovanni Estrada Zaparolli

Haïti

Sénateur Gérard Pierre Michel Renard
Danize Alexis
Lyonel Étienne
Kécèd Joseph
Sylveste Lundor

Honduras

Soad Salomon de Facussé
Ramon Adolfo Villeda Bermudez

Jamaïque

Hon. Syringa Marshall-Burnett, Présidente du Sénat
Hon. Phyllis Mitchell, ministre d'État

Mexique

Sénateur Silvia Hernández Enríquez (présidente de la délégation)
Sénateur Hector Michel Camarena
Sénateur Raymundo Cárdenas
Sénateur Alberto Miguel Martínez Mireles
Sénateur Cecilia Romero Castillo
Sénateur María del Carmen Ramírez García
Sénateur Héctor Osuna Jaime
Silvia Alvarez Bruneliere
Hortencia Aragón
Ildefonso Guajardo Villarreal
Tarcisio Navarrete Montes de Oca
Beatriz Paredes Rangel
Genoveva Domínguez Rodríguez
Gregorio Urias
Raúl Cervantes Andrade
Edwardo Martinez

Nicaragua

Carlos Fonseca Terán
José Damicis Sirias Vargas

Panama

Marco Antonio Ameglio Samudio
Héctor Alemán Estevez
José Isabel Blandón Figueroa
José Ismael Herrera Gonzalez

Pérou

Ricardo Marcenaro Frers
Manuel Masias Oyanguren

Sainte-Lucie

Hon. Hilford Deterville, Président du Sénat
Hon. Matthew Roberts, Président de la Chambre d'Assemblée

Suriname

Radjkoemar Randjietsingh (chef de la délégation)
Soedeshchand Jairam
Ronny Legirin Tamsiran

Uruguay

Sénateur Alberto Couriel
Sénateur Juan Adolfo Singer
Carlos González Alvarez
Felipe Michelini

Venezuela

Leopoldo Pucchi
Rafael Correa Flores
Alfonso Marquina
Abel Oropeza
Danilo Pérez Monagas
Noeli Pocaterra
Desirée Santos Amaral
Amalla Sáez
Néstor Lopéz Rodríguez

ANNEXE 2

MOTION VISANT À CONSTITUER LE FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

Nous, parlementaires des Amériques réunis ici à Ottawa, Canada, le 8 mars 2001, désireux de mettre sur pied un forum permanent regroupant les délégations des assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains (OEA), de promouvoir la participation des parlementaires au système interaméricain et de contribuer au dialogue entre parlements,

Reconnaissant que les priorités les plus urgentes de l'hémisphère sont le renforcement de la démocratie, la création de la prospérité et la réalisation du potentiel humain,

Convaincus que le dialogue entre parlements est essentiel si l'on veut instaurer une collaboration à l'échelle de l'hémisphère et atteindre ces objectifs,

Par les présentes, décidons d'établir le Forum interparlementaire des Amériques.

Adopté à l'unanimité le 8 mars 2001

ANNEXE 3

Groupe de travail 1 Renforcer la démocratie

LA SAINTE GESTION PUBLIQUE ET LA CORRUPTION

Les deux séances du Groupe de travail 1 se sont déroulées dans une atmosphère de cordialité et d'enthousiasme, et la trentaine de parlementaires présents y ont participé activement. Durant la première séance, on s'est entendu pour dire que la corruption est un grave problème systémique qui nuit au fonctionnement et à la légitimité des institutions dans tous les pays. Les participants ont aussi fait part de leur expérience de la lutte contre la corruption et ont évoqué la législation adoptée dans leurs pays respectifs et les efforts de leurs parlements dans ce domaine. Le Groupe a formulé les recommandations suivantes sur la gestion publique et la corruption :

- 1) Il faut renforcer les institutions politiques et les rendre plus transparentes et plus indépendantes. Pour ce faire, il faut réduire les monopoles et la concentration du pouvoir, limiter le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et accorder plus d'autonomie et de moyens aux organismes de surveillance, notamment à ceux de l'appareil judiciaire.
- 2) Il faut renforcer le rôle de surveillance des parlements, notamment pour ce qui est du suivi des mesures budgétaires. De plus, il faut exercer un contrôle interne sur les parlements et les organismes gouvernementaux, notamment ceux qui gèrent des ressources importantes comme les administrations douanières et les services de perception d'impôts.
- 3) Les médias et les organisations de la société civile ont un rôle central à jouer dans la lutte contre la corruption, en particulier pour ce qui est de surveiller les mesures gouvernementales, mais ils doivent l'exercer avec responsabilité et objectivité.
- 4) Les systèmes d'éducation ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'éthique, et des valeurs et pratiques démocratiques, comme mesure préventive contre la corruption.
- 5) Étant donné le caractère transnational du phénomène de la corruption, il est important d'instaurer une coopération interparlementaire en vue d'harmoniser la législation dans ce domaine, comme la Convention interaméricaine contre la corruption, ainsi que dans le domaine du financement des campagnes électorales et des partis politiques.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des diverses interventions des participants du Groupe de travail, les recommandations suivantes ont été formulées :

- 1) Promouvoir dans nos sociétés, par l'intermédiaire du système d'éducation, les valeurs éthiques et morales inhérentes à la culture politique démocratique, en mettant tout particulièrement l'accent sur les programmes destinés aux enfants et aux jeunes.

- 2) Favoriser le recours aux nouvelles technologies de l'information et des télécommunications afin de garantir une plus grande transparence du fonctionnement des institutions gouvernementales et des processus d'impartition ainsi que des méthodes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.
- 3) Adopter des codes d'éthique pour les parlementaires et les fonctionnaires à tous les niveaux, et veiller à leur respect. Dans le même sens, inciter les médias à adopter leurs propres codes d'éthique professionnelle.
- 4) Prendre les décisions qui s'imposent pour ratifier les accords de coopération en matière de lutte contre la corruption, en particulier la Convention interaméricaine sur la corruption, et adapter les lois nationales pour qu'ils soient appliqués de manière efficace.
- 5) Harmoniser la législation interaméricaine pour permettre l'exécution des mesures d'extradition prises contre les personnes trouvées coupables de corruption et celles qui fuient la justice.
- 6) Prendre des mesures législatives pour assurer la légalité des processus électoraux et la transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales.
- 7) Mettre sur pied, dans le cadre du FIPA, un groupe de travail permanent chargé de la lutte contre la corruption et tenir compte de l'expérience d'autres organisations dans ce domaine.

Les drogues et la criminalité

Après un débat cordial et éclairé sur le trafic de stupéfiants et la criminalité, le Groupe de travail a reconnu le caractère transnational du problème de la drogue; il a convenu qu'il s'agit d'un problème commun dont la responsabilité est partagée entre les pays de l'hémisphère. Les participants ont parlé de leur expérience de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité et ont insisté sur les coûts sociaux élevés de ces phénomènes pour leur pays. Le Groupe de travail a tiré les conclusions suivantes au sujet du trafic de stupéfiants et de la criminalité :

- 1) Le problème du trafic de stupéfiants ne peut être résolu uniquement à l'échelle nationale, mais exige une coopération internationale. À cet égard, les pays fournisseurs et les pays consommateurs doivent collaborer davantage, de même que les pays qui servent au transit entre pays fournisseurs et pays consommateurs.
- 2) Le meilleur moyen d'identifier et de résoudre les problèmes qui existent est d'instaurer des mécanismes d'évaluation multilatéraux plutôt qu'unilatéraux.
- 3) Les mesures de lutte contre le problème de la drogue doivent comporter des efforts visant à réduire les coûts sociaux.
- 4) Il est essentiel de mettre en place des programmes de développement de rechange pour résoudre le problème de la drogue, mais il faut aussi se pencher sur ses répercussions sociales.

- 5) On reconnaît l'effet d'entraînement qu'ont sur leurs voisins les pays qui adoptent des politiques légitimes de lutte contre la drogue, et il faut en tenir compte à l'échelle internationale.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des diverses interventions des participants du Groupe de travail, les recommandations suivantes ont été formulées :

- 1) Accroître les efforts à l'échelle internationale pour élucider les liens qui existent entre l'offre et la demande de stupéfiants, puisqu'il s'agit d'une responsabilité partagée entre les pays de l'hémisphère.
- 2) Bien que des mesures d'application vigoureuses soient nécessaires pour lutter contre le problème de la drogue, insister sur la nécessité de trouver des solutions aux coûts sociétaux qu'entraîne pour les pays le trafic de stupéfiants.
- 3) Favoriser une plus grande coopération internationale, en particulier de la part des pays consommateurs, pour garantir le succès des programmes de développement de rechange visant les cultures, car il s'agit d'un élément essentiel de la lutte contre le trafic de stupéfiants.
- 4) Harmoniser les lois, en particulier pour ce qui touche les saisies et la confiscation des revenus tirés du blanchiment d'argent et du trafic international d'armes à feu et de précurseurs chimiques. De la même façon, il faut s'efforcer de ratifier et d'appliquer les accords internationaux pertinents pour lutter contre le trafic de stupéfiants.
- 5) Encourager les initiatives visant à prendre en considération l'effet d'entraînement du trafic de stupéfiants sur les voisins des pays qui ont adopté des politiques légitimes de lutte, et encourager la coopération internationale entre les pays touchés.
- 6) Reconnaître que la meilleure façon de lutter contre le problème de la drogue n'est pas de prendre des mesures unilatérales, mais de mettre en place des mécanismes d'évaluation multilatéraux par l'intermédiaire d'organisations internationales qui encouragent la confiance mutuelle, le dialogue, la coopération et la collaboration.
- 7) Renforcer, par des mesures éducatives à tous les niveaux, les principes et les valeurs qui décourageront la consommation de stupéfiants et permettront de lutter efficacement contre le problème de la drogue et le crime organisé.

ANNEXE 4

Groupe de travail 2 Créer la prospérité

1. Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

Nous, parlementaires des Amériques,

Appuyons la création d'une Zone de libre-échange des Amériques qui puisse réellement contribuer à accroître le niveau de vie de nos populations, à améliorer l'égalité des chances, à assurer une meilleure distribution de la richesse et à garantir la démocratie.

2. Rôle des parlementaires

Estimant que, sans la participation et l'appui réels et efficaces des parlements, les projets d'intégration économique ne peuvent combler nos aspirations communes à l'égard du progrès économique et du développement social,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons qu'en tant que représentants des peuples des Amériques, les assemblées législatives nationales jouent un rôle primordial, efficace et actif dans la négociation et la signature d'accords commerciaux internationaux, afin d'améliorer la compréhension et la coopération entre nos pays.

3. Barrières non tarifaires et subventions à l'agriculture

Convaincus que la ZLEA doit contribuer à l'expansion du commerce mondial sans poser d'obstacles supplémentaires à d'autres pays et qu'elle doit empêcher l'adoption de politiques susceptibles de nuire au commerce dans l'hémisphère,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que la ZLEA élimine les barrières non tarifaires et toute autre mesure aux effets analogues qui constitue un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiée entre pays ou une restriction déguisée au commerce international, afin d'empêcher les pratiques protectionnistes et de faciliter le commerce dans l'hémisphère;

Recommandons d'éliminer les subventions à l'exportation et les autres pratiques qui causent une distorsion commerciale touchant les produits agricoles et leurs dérivés.

4. Qualité de vie

Ayant la certitude que l'intégration des Amériques ne doit pas se limiter aux seuls aspects commerciaux, mais faire partie intégrante d'un effort collectif en vue d'améliorer et de renforcer la démocratie, de réduire la pauvreté et la discrimination dans l'hémisphère et de favoriser un développement durable,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que la ZLEA soit fondée sur la convergence de valeurs politiques, économiques et sociales et qu'elle s'accompagne de mesures visant à améliorer la qualité de vie de nos populations, soit par le biais d'une charte sociale, soit par le biais d'un accord parallèle visant les travailleurs et l'environnement susceptible d'accroître le développement social.

5. Transparence

Ayant constaté que la transparence des négociations relatives à la ZLEA est cruciale pour accroître la compréhension et l'appui du public à l'égard de la ZLEA,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que, pour tenir compte des intérêts et des préoccupations des divers secteurs de la société, les négociations relatives à la ZLEA se déroulent d'une façon transparente afin que tous les participants puissent en tirer le maximum d'avantages;

Prions nos gouvernements d'envisager de mettre à la disposition des parlementaires le texte du projet d'accord sur la ZLEA.

6. Différences entre les niveaux de développement

Conscients des différences qui existent entre les pays de l'hémisphère sur le plan du niveau de développement et de la taille des économies, ainsi que des défis que représente pour les pays participants un processus comme celui de la ZLEA,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons d'accorder une attention particulière aux besoins, aux conditions économiques et aux possibilités des économies modestes, afin d'assurer leur pleine participation au processus et aux avantages de la ZLEA et d'accroître leur niveau de développement.

7. Règlement des différends

Reconnaissant la valeur d'un accord comportant des règles claires, stables, transparentes et obligatoires ainsi que des mécanismes négociés de règlement des différends,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que, pour accroître et élargir les avantages de la ZLEA, un mécanisme équitable, transparent et efficace soit mis en place pour régler les différends entre les pays membres.

8. L'OMC et les accords régionaux

Reconnaissant le rôle important qu'ont à jouer les accords bilatéraux et infrarégionaux dans le processus d'intégration de l'hémisphère ainsi que notre engagement à l'égard du système d'échanges commerciaux mondiaux régi par l'OMC,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que la ZLEA coexiste avec des accords bilatéraux et infrarégionaux, et que ses règles et mesures disciplinaires soient conformes à celles de l'OMC.

9. Diversité culturelle

Connaissant l'importance croissante de la diversité et de l'identité culturelles dans un contexte de plus en plus mondialisé, et le fait que cette diversité fait partie intégrante de la cohésion sociale, du développement humain, de la coexistence pacifique, de la participation démocratique, de l'engagement des citoyens et de la prospérité des sociétés;

Conscients que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation créative en vue du développement économique et social sont importantes pour le développement durable et qu'elles sont essentiels à la participation, à la prospérité et à la sécurité des peuples des Amériques,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons de protéger et de promouvoir le rôle unique que jouent les biens et services culturels dans l'identité et la diversité de la société ainsi que dans la vie des individus;

Lançons un appel aux collectivités des Amériques afin qu'elles unissent leurs efforts pour favoriser le dialogue national et international et mobiliser une action à l'appui de la culture en tant qu'élément fondamental de la vie humaine au 21^e siècle.

10. Allègement de la dette

*Attendu qu'*il est essentiel de réduire la dette des pays pauvres dont le fardeau économique est insoutenable afin de les aider à prendre l'essor économique qui est la raison d'être même des accords de libre-échange,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons qu'en prévision d'une catastrophe d'envergure majeure, les gouvernements créent un fonds spécial affecté à la reconstruction des services essentiels pour la population touchée et suspendent temporairement le remboursement de la dette;

Recommandons que les pays industrialisés de l'hémisphère occidental poursuivent leurs initiatives à l'égard des pays de la région qui sont encore en développement, de manière que tous les pays puissent profiter pleinement des avantages de la Zone de libre-échange des Amériques;

Estimons qu'il faut trouver des moyens de négocier un allègement de la dette pour les pays en développement, en examinant diverses solutions de rechange, notamment la possibilité de remettre une partie de la dette en échange de réalisations sur le plan écologique ou social, mesure propre à favoriser le redressement financier et la protection de l'environnement.

11. Financement du développement

Reconnaissant l'importance d'augmenter les possibilités de financement et d'aide au développement en offrant des conditions de crédit accessibles aux pays et aux groupes sociaux les plus marginalisés, afin de combler le fossé entre les régions riches et les régions pauvres,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons la création d'un fonds d'indemnisation ou d'un mécanisme analogue susceptible de favoriser l'investissement direct et d'assurer la viabilité du processus d'intégration.

Reconnaissant que le problème de la migration des travailleurs est parfois attribuable au manque de débouchés dans les pays d'origine,

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que les politiques d'immigration des pays développés respectent pleinement les droits de la personne et qu'elles soient assez souples pour faciliter la circulation des migrants.

Annexe 5

Groupe de travail 3 Réaliser le potentiel humain

Considérations de fond

Il s'est dégagé de la réunion un vaste consensus sur le fait que l'objectif des autorités gouvernementales et, en particulier, des pouvoirs législatifs de l'hémisphère doit être l'élimination de la pauvreté dans le continent en raison de ses connotations éthiques, politiques et sociales.

La misère et la marginalisation dont souffrent des millions de personnes sont contraires à la dignité de tout être humain. Cette situation est particulièrement grave dans le cas des femmes, des enfants, des aînés, des communautés autochtones, des populations rurales et des concentrations urbaines marginales.

Par ailleurs, il y a un quasi-consensus sur le fait que les parlements américains doivent collaborer pour réduire la pauvreté et ses impacts, sans perdre de vue que ce phénomène n'est pas seulement dû au manque de ressources matérielles.

Dans ce sens, l'amélioration de la qualité de vie de nos peuples est directement liée au long combat contre la pauvreté, à l'accroissement du niveau d'instruction et au renforcement des cultures, ainsi qu'à la création d'emplois dans des conditions appropriées moyennant des niveaux minimums acceptables en matière d'alimentation, de santé, de logement et d'habillement pour toute la population.

L'avènement de la prospérité se traduira par la création d'une nouvelle génération de travailleurs plus instruits qui jouiront de meilleures possibilités et toucheront de meilleurs revenus.

La pauvreté découle bien souvent d'une multiplicité de facteurs : il existe souvent un lien étroit entre, d'une part, des systèmes politiques instables et des institutions fragiles, où sévissent la corruption endémique, l'inégalité de la répartition de la richesse et la détérioration des conditions des échanges commerciaux, et, d'autre part, les situations de pauvreté et leur impact sur les droits économiques, sociaux et culturels.

La coopération internationale fondée sur les intérêts communs des États ainsi que les processus d'intégration, comme les initiatives de libre-échange, doivent tendre à accroître la compétitivité des économies, en particulier celles des pays moins développés, sans perdre de vue que leur objectif doit être l'amélioration de la qualité de vie des populations.

En définitive, l'objectif premier de toute politique publique doit être le bien-être des populations. Les représentants de la souveraineté populaire, les congrès et les parlements des Amériques ainsi que le FIPA doivent veiller à ce que les politiques permettent d'atteindre cet objectif.

Dans le même ordre d'idées, la pauvreté est étroitement liée à la détérioration de l'environnement. Les politiques de développement économique doivent être harmonisées avec la protection de l'environnement dans un contexte de développement durable.

Ne pas atteindre nos objectifs en matière de pauvreté aura des répercussions négatives sur l'environnement.

En fait, la pauvreté mène à l'utilisation irrationnelle des ressources par les populations les plus pauvres simplement pour combler leurs besoins de première nécessité.

Les travaux d'infrastructure, l'aménagement du territoire et les transports contribuent à la qualité de vie et doivent aussi contribuer au développement durable.

La détérioration du patrimoine naturel d'un pays ne touche pas seulement ce pays, mais aussi l'humanité tout entière, car les générations futures ne pourront profiter des biens naturels épuisés par une exploitation irrationnelle.

Il faut encourager la participation de la société civile au développement durable et à la protection de l'environnement. Pour ce faire, les dirigeants politiques doivent sensibiliser les populations aux questions environnementales par des moyens éducatifs. Ces efforts doivent se faire non seulement dans tous les ordres de gouvernement, mais aussi à tous les niveaux de la société civile.

La préservation de l'environnement est un sujet qui concerne toute l'humanité; les politiques nationales et internationales doivent comporter des sanctions et des incitatifs permettant de récompenser les efforts dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS

Vu ces considérations, nous avons formulé les recommandations suivantes :

- 1) Nous nous engageons à proposer des initiatives audacieuses, concrètes et efficaces pour trouver des solutions au problème de la pauvreté. Nous travaillerons à optimiser l'efficacité de l'administration et du pouvoir exécutif dans leur rôle de surveillance, et nous prendrons des mesures énergiques pour lutter directement contre la pauvreté, entre autres par des affectations budgétaires plus adéquates visant l'égalité sociale.
- 2) Nous travaillerons à renforcer le rôle des partis politiques, de la société civile et des administrations locales dans la recherche de solutions susceptibles d'éradiquer les causes structurelles et endémiques de la pauvreté.
- 3) Nous travaillerons à un développement intégré fondé sur l'équité et incluant la société, et qui, bien que reconnaissant la diversité culturelle, élimine les conditions favorisant la pauvreté et les économies tributaires d'un produit unique; nous établirons, pour ce faire, des politiques et des programmes particuliers pour chaque secteur, zone ou population vulnérable.
- 4) Nous reconnaissons qu'à l'échelle nationale, les parlementaires peuvent jouer un rôle décisif pour améliorer la situation des pauvres et des marginalisés, grâce à des

mécanismes juridiques qui permettront aux secteurs défavorisés de profiter de nouvelles possibilités économiques et de surmonter le manque de connexions, d'information, de connaissances ou de crédits. Le seul moyen de réduire la pauvreté dans les Amériques est de réduire l'injustice généralisée. Par conséquent, nous nous engageons à renforcer les relations institutionnelles à l'échelle internationale et à partager nos connaissances et notre expérience dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

- 5) Nous affirmons solennellement que le FIPA doit être un instrument de partage d'expériences et de capacités de même qu'un milieu de réflexion collective faisant appel aux technologies modernes, afin de favoriser une attitude proactive à l'égard de la réduction et de l'élimination de la pauvreté et d'encourager les gouvernements des Amériques à établir, avec l'appui des organisations internationales, des politiques favorisant le développement durable.

De même, nous nous engageons à promouvoir la coopération entre les gouvernements nationaux et les organisations internationales afin qu'ils échangent des expériences reproductibles en matière environnementale et qu'ils mettent en place des cadres juridiques et réglementaires efficaces.

- 6) Nous nous engageons à promouvoir une éducation de qualité qui soit à la fois pertinente et équitable, et qui traduise les valeurs propres à l'identité culturelle des peuples et le respect de cette identité.

ANNEXE 6

FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÈGLEMENTS

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I NATURE ET OBJECTIFS

1. Nature
2. Objectifs

Chapitre II COMPOSITION

Chapitre III ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Organisation
2. Structure
 - 2.1. Assemblée plénière
 - 2.2. Président de l'Assemblée plénière
 - 2.3. Comité exécutif
 - 2.4. Secrétariat technique
 - 2.5. Groupes de travail
3. Règles de procédure

FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÈGLEMENT

Le *Forum interparlementaire des Amériques (FIPA)* est régi par les règles et la procédure établies dans le présent Règlement.

Chapitre I

NATURE ET OBJECTIFS

1. Nature

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant d'assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains (OEA) et son but est de promouvoir la participation parlementaire au système interaméricain et de favoriser un dialogue interparlementaire sur les questions à l'ordre du jour de l'hémisphère, conformément à la résolution 1673/99 de l'Assemblée générale de l'OEA.

2. Objectifs

Le Forum interparlementaire des Amériques vise les objectifs suivants :

- a) Contribuer au développement d'un dialogue interparlementaire sur les questions à l'ordre du jour de l'hémisphère.
- b) Augmenter le partage d'expériences, le dialogue et la coopération interparlementaire dans les dossiers d'intérêt commun des États membres.
- c) Renforcer le rôle de l'organe législatif dans la promotion et la défense de la démocratie et des droits de la personne.
- d) Promouvoir l'harmonisation de la législation et l'élaboration des lois entre les États membres.
- e) Contribuer au processus d'intégration, instrument privilégié de développement durable et harmonieux dans l'hémisphère.

Chapitre II

COMPOSITION

- a) Le FIPA comprend les assemblées législatives nationales des États membres de l'OEA.
- b) Les assemblées législatives nationales des États ayant le statut d'observateur accrédité de l'OEA sont considérées comme des observateurs permanents du FIPA. Les États observateurs peuvent également être invités à assister aux plénières du FIPA.
- c) Les parlements infrarégionaux et spéciaux de l'hémisphère peuvent être considérés comme des observateurs spéciaux du FIPA. Les membres qui sont observateurs spéciaux peuvent également être invités à assister aux plénières du FIPA.
- d) L'Assemblée plénière peut conférer, sur demande, le statut d'observateur spécial à un parlement ou un congrès d'un autre hémisphère ainsi qu'à un organisme international dont les objectifs et les principes sont conformes à ceux du FIPA.

Chapitre III

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Organisation

- a) Le FIPA se réunit au moins une fois par année.
- b) L'Assemblée plénière décide quel parlement sera l'hôte de la plénière suivante à partir des offres faites en ce sens.
- c) Le pays tenant la plénière et le secrétariat de soutien technique prennent les arrangements nécessaires pour la réunion et coordonnent l'ordre du jour provisoire en collaboration avec le Comité exécutif.
- d) Les coûts afférents à chaque réunion sont à la charge du parlement hôte.
- e) Les participants sont responsables des dépenses engagées en rapport avec leur participation à l'événement.

2. Structure

Le Forum interparlementaire des Amériques consiste en une Assemblée plénière, un président, un Comité exécutif, un secrétariat technique et des groupes de travail.

2.1 Assemblée plénière

L'organe suprême du FIPA, l'Assemblée plénière, se réunit tous les ans. Le parlement du pays hôte prend les arrangements nécessaires pour l'assemblée en collaboration avec le Comité exécutif et avec l'aide du secrétariat technique.

- a) Les délégations sont composées de représentants des assemblées législatives nationales des États membres de l'OEA; sont choisies par les parlements ou congrès nationaux accrédités; comptent jusqu'à cinq députés ou représentants (cette limite ne s'applique pas au parlement hôte); dans la mesure du possible, représentent les différents partis/groupes politiques de chaque législature participante, et ont des représentants issus des deux chambres dans le cas des législatures bicamérales, et des représentants de sexe féminin.
- b) L'ordre du jour de la plénière est approuvé par l'Assemblée plénière selon la recommandation du Comité exécutif.
- c) Pour faire connaître ses recommandations à l'égard des questions figurant à l'ordre du jour de l'hémisphère, l'Assemblée plénière informe l'Assemblée générale de l'OEA, les sommets présidentiels des Amériques, les assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation ainsi que les autres organes qu'elle juge bon d'informer.

2.2 Président de l'Assemblée plénière

Le président de l'Assemblée plénière est un membre du Parlement hôte et est élu par l'Assemblée plénière.

2.3 Comité exécutif

Le Comité exécutif est responsable de mener les activités qui lui sont confiées par l'Assemblée plénière du FIPA.

- a) Les membres du Comité exécutif sont des membres actifs du parlement national de leurs pays respectifs.
- b) Le Comité exécutif est composé du président du FIPA, d'un représentant de chacune des sous-régions et d'un représentant du pays d'accueil de la prochaine plénière.
- c) L'Assemblée plénière élit un président pour représenter le FIPA et présider le Comité exécutif. Le président est élu pour une période de deux ans et peut être réélu une fois seulement.
- d) Les réunions du Comité exécutif sont présidées par le président du FIPA.
- e) Le Comité exécutif peut étudier des demandes visant à faire ajouter des points à l'ordre du jour.
- e) Le Comité exécutif se réunit au moins une fois par année et il aide le pays tenant la plénière.
- g) Si le président démissionne, meurt ou perd son admissibilité à occuper le poste parce qu'il n'est plus parlementaire, le Comité exécutif élit un président intérimaire pour le remplacer jusqu'à la prochaine assemblée plénière.
- h) Si un membre quelconque du Comité exécutif devient incapable de s'acquitter de ses fonctions pour cause de démission, de décès ou de perte du titre de parlementaire ou de membre de l'assemblée législative ou du congrès de son pays, la délégation nationale à laquelle ce membre appartient nomme un remplaçant pour le reste du mandat, soit jusqu'à la plénière suivante.
- i) Le mandat des pays membres du Comité exécutif peut être reconduit.
- j) Par souci d'équilibre dans la représentation régionale, l'hémisphère est divisé en quatre sous-régions :
 - Amérique du Nord : États-Unis, Canada et Mexique.
 - Amérique centrale : Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et République dominicaine.
 - Antilles : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Cuba, Dominique, Haïti, Jamaïque, Belize, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Guyana, Bahamas, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Grenade et Trinité-et-Tobago.
 - Amérique du Sud : Colombie, Bolivie, Pérou, Équateur, Venezuela, Paraguay, Uruguay, Chili, Argentine et Brésil.
- k) Chaque sous-région décide de la méthode de son choix pour élire des membres au Comité exécutif.
- l) Chaque membre du Comité exécutif est nommé pour une période de deux ans sous réserve des conditions suivantes :
 - Une élection a lieu chaque année pour la moitié des membres du Comité.
 - Le mandat du membre du Comité exécutif qui représente le pays hôte de la plénière commence le mois suivant la tenue de l'assemblée précédente et se termine le mois où l'assemblée plénière a lieu dans son pays.

Le Comité exécutif assume les fonctions suivantes :

1. Il présente des recommandations à l'Assemblée plénière sur les points figurant à l'ordre du jour de l'hémisphère que le FIPA désire étudier ou dans la politique d'administration du FIPA.

2. Il coordonne, de concert avec le pays hôte de la plénière et le secrétariat technique, l'ordre du jour provisoire et l'échéancier de la plénière pour aborder les sujets jugés nécessaires.
3. Il conseille le pays hôte de la plénière sur des questions jugées importantes pour la réunion.
4. Il accepte des demandes de pays désirant prendre part au Forum en tant qu'observateurs et fait des recommandations au sujet de ces demandes à la réunion suivante de l'Assemblée plénière.

2.4 Secrétariat technique

Le secrétariat technique fournit une aide technique au président, au Comité exécutif et à tous les autres membres du FIPA dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la plénière. Le secrétariat aide également le pays hôte à organiser la plénière et constitue la mémoire institutionnelle du FIPA.

- a) Le secrétariat technique s'acquitte des fonctions suivantes :
 1. Fournir une aide technique au président du FIPA, au Comité exécutif et aux autres membres du FIPA dans la mise en œuvre des recommandations de la plénière.
 2. Aider les groupes de travail à préparer la documentation, à effectuer les recherches et à mener les autres affaires dont il doit rendre compte.
 3. Rendre compte annuellement au Comité exécutif des travaux et activités de l'année. Ce compte rendu est présenté à l'Assemblée plénière pour approbation.
 4. Coordonner l'organisation et le déroulement de la réunion avec le Comité exécutif et le pays hôte.
 5. Servir de secrétariat pour les plénières.
 6. Dresser et conserver le procès-verbal de la plénière, du Comité exécutif et des groupes de travail, et traiter leur documentation.
 7. Administrer et actualiser la page Web du FIPA.
 8. Constituer la mémoire institutionnelle du FIPA.
 9. À la demande d'assemblées législatives nationales, mener des études comparatives et des projets d'harmonisation législative.
 10. Informer les assemblées législatives nationales de l'état de ratification de traités et accords internationaux.
 11. Mettre en œuvre et coordonner un réseau interparlementaire.
 12. Informer le Conseil permanent des activités du Forum.
- b) Dans l'exercice de ces fonctions, le secrétariat technique bénéficie du soutien technique et logistique de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'Organisation des États américains.

2.5 Groupes de travail

Des groupes de travail peuvent être établis par l'Assemblée plénière sur la recommandation du Comité exécutif ou d'une assemblée législative membre afin d'examiner des questions ou d'exécuter des tâches précises comme la rédaction d'un communiqué conjoint à la fin de la réunion annuelle ou des projets précis demandés par le Comité exécutif. Ces groupes, lorsqu'ils siègent, établissent leurs propres priorités. À la conclusion de leurs délibérations, ils font rapport à l'Assemblée plénière. Ces comptes rendus de leurs travaux peuvent être présentés oralement ou par écrit à la plénière.

- a) L'Assemblée plénière peut créer des groupes de travail.
- b) L'Assemblée plénière établit un groupe de travail pour rédiger le communiqué conjoint qui sera étudié, approuvé et publié à la fin de la plénière.
- c) Durant leurs séances, les groupes de travail établissent leurs propres priorités. Une fois leurs délibérations terminées, ils font rapport à l'Assemblée plénière.
- d) Les rapports du Comité exécutif et des groupes de travail peuvent être présentés de vive voix ou par écrit à la plénière.
- e) Les groupes de travail peuvent se réunir en dehors des dates de l'Assemblée plénière par téléconférence, l'Internet ou tout autre moyen électronique.

3. Règles de procédure

- a) Le président du FIPA préside l'élection du président de la plénière.
- b) Le président de séance dirige les travaux et veille au respect des règles. En outre, il ouvre, ajourne et clôt les séances, annonce les résultats, et déclare la séance levée.
- c) Au besoin, le président de séance peut choisir ou nommer des remplaçants pour diriger des séances ou groupes de travail durant la plénière.
- d) Pour donner la parole aux délégués présents, le président de séance se fie au Règlement du FIPA.
- e) Les recommandations du FIPA sont approuvées à la majorité au sein de la plénière ou des groupes de travail.
- f) Les délégations disposent de deux votes chacune si elles sont appelées à voter sur une recommandation ou un autre sujet.
- g) Le secrétariat technique demande aux délégués parlementaires de présenter pour une date donnée les documents ou projets de résolution à débattre à la plénière.
- h) Les documents et projets de résolution sont distribués à tous les participants avant la plénière.
- i) Un délégué participant peut adresser la réunion seulement avec le consentement du président.
- j) Un délégué participant peut, avec le consentement du président, prendre la parole sur n'importe quel sujet à l'ordre du jour.
- k) Toute question non visée dans le présent Règlement doit être tranchée par le président agissant sur recommandation du Comité exécutif.

Adopté le 9 mars 2001 à Ottawa au Canada.

ANNEXE 7

DÉCLARATION D'APPUI AU GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE ET CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA

Les délégués des assemblées législatives nationales représentées au Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), qui se déroule actuellement à Ottawa, Canada,

Considérant que les processus démocratiques doivent être renforcés dans toute la mesure du possible, particulièrement en tant qu'instruments d'intégration de l'hémisphère occidental;

Réitérant leur ferme conviction que la volonté souveraine du peuple, exprimée lors d'élections libres, doit être respectée en tant que pierre angulaire de l'épanouissement humain et de la coexistence pacifique,

Décident par les présentes :

D'exprimer leur appui au gouvernement constitutionnel du président Alfonso Portillo et aux institutions faisant partie du cadre judiciaire de la République du Guatemala;

De réprouver toute tentative visant à déstabiliser la démocratie guatémaltèque, qui engendrera inévitablement une instabilité dans les Amériques;

D'exhorter le peuple du Guatemala à poursuivre le processus de démocratisation, dont le seul objectif est de faire prévaloir le bien commun sur les intérêts privés.

Adopté le 9 mars 2001

ANNEXE 8

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION COLOMBIENNE RELATIVEMENT AU CONFLIT ARMÉ EN COLOMBIE

Nous, parlementaires réunis à Ottawa, Canada, dans le cadre du Forum interparlementaire des Amériques, nous déclarons par la présente solidaires des efforts déployés par le peuple de la Colombie pour trouver une solution politique au conflit armé qui fait rage dans l'ensemble du pays. Conformément à son rôle, le FIPA offre de tenir lieu de forum international dans lequel les parties au conflit pourraient se rencontrer pour dialoguer calmement et en arriver à la compréhension mutuelle, sans laquelle perdureront les actes de violence graves perpétrés contre la population civile de la Colombie.

Adopté le 9 mars 2001

RAPPORT

**réunion du comité directeur
14 et 15 septembre 2000
OTTAWA, CANADA**

FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR 14 et 15 septembre 2000 Ottawa, Canada

RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le comité directeur du Forum Interparlementaire des Amériques (FIPA) a tenu sa première réunion à Ottawa, au Canada, du 14 au 15 septembre 2000.

Des représentants de cinq pays ont participé à la réunion. (*Voir la liste des participants à l'Annexe I.*)

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de coopération.

1. Ouverture de la séance

La réunion du Comité directeur est ouverte par les coprésidents canadiens.

2. Dates, lieu et programme de la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques

À l'invitation du Parlement du Canada, il est convenu que la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques aura lieu du 7 au 9 mars 2001 à Ottawa, Ontario, Canada.

Le Comité directeur convient du calendrier suivant pour la préparation de la réunion inaugurale.

- 1) D'ici à la fin d'octobre 2000, les invitations officielles seront envoyées par le Parlement du Canada aux parlements ou aux congrès de tous les États membres de l'OEA.
- 2) Le nom des délégués choisis doit être remis au pays hôte au plus tard le 1^{er} janvier 2001.
- 3) Tous les exposés thématiques, les projets de résolution et les commentaires écrits des pays membres seront envoyés au pays hôte avant le 1^{er} janvier 2001. Ces documents seront distribués aux pays participants.
- 4) Le Comité directeur tiendra sa prochaine réunion à Valparaiso, au Chili, au début de janvier 2001.

3. Modalités d'organisation

À propos des modalités d'organisation, le Comité directeur convient de faire les recommandations suivantes :

- Que les délégations soient composées de représentants des assemblées législatives nationales des États membres de l'OEA; soient choisies par le parlement ou le congrès national accrédité; comptent jusqu'à cinq membres du parlement ou du congrès (cette limite ne s'applique pas au parlement hôte); et que, dans la mesure du possible, les délégations représentent les divers partis ou groupes politiques de chaque assemblée législative participante, comptent des représentants des deux chambres en cas de bicaméralisme et comportent une participation féminine.
- Que les séances plénières de la réunion inaugurale soient télévisées et que les médias aient accès aux séances plénières et aux groupes de travail.

4. Statuts et composition du FIPA, règles de procédure et nature de la relation entre le FIPA et l'OEA

- Le Comité permanent a examiné le document « Organisation et règles de procédure du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) » préparé par l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'OEA et convenu que les coprésidents canadiens prépareront une version révisée du document de l'UPD comme convenu à la réunion.
- Le Comité directeur a également convenu qu'il poursuivra son examen du document de l'UPD et qu'une recommandation devant être présentée à la réunion inaugurale sera formulée à la prochaine réunion.

5. Ordre du jour de la réunion inaugurale

Le Comité directeur a examiné des sujets de discussion en vue de l'ordre du jour de la réunion inaugurale.

Après discussion, le Comité directeur a convenu d'un projet d'ordre du jour (*voir l'Annexe II*) qu'il rendra définitif à sa réunion de janvier 2001.

Authentifié en ce 15^e jour de septembre 2000 à Ottawa, au Canada.

Le coprésident,
Chambre des communes du Canada
Bill Graham, député

La coprésidente,
L'hon. Céline Hervieux-Payette, C.p.
Le Sénat du Canada

ANNEXE I

PARTICIPANTS À LA RÉUNION

CANADA

L'hon. Céline Hervieux-Payette, sénatrice

M. Bill Graham, député

M. Richard Rumas, secrétaire-rédacteur

CHILI

Sénateur Sergio Romero

M. Joaquin Palma

COLOMBIE

Sénateur Antonio Guerra

M. Julio Restrepo

COSTA RICA

M. Emanuel Ajoy Chan

M. Horacio Alvarado

GRENADE

Sir Curtis Strachan, Président de l'Assemblée

ÉTAT-UNIS

(Malheureusement dans l'impossibilité de participer)

ANNEXE II

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION INAUGURALE

Séance plénière d'ouverture

Modalités d'organisation

- Élection du président et des vice-présidents de la conférence.
- Statuts et composition du FIPA et les règles de procédure (y compris la nature de la relation entre le FIPA et l'OEA).

Groupes de travail

Groupe de travail 1 – Renforcer la démocratie

- Corruption et bonne gouvernance
- Démocratie participative
- Drogues et criminalité

Groupe de travail 2 – Créer de la prospérité

- L'intégration économique et la Zone de libre-échange des Amériques
- Allègement de la dette

Groupe de travail 3 – Réaliser le potentiel humain

- Réduction de la pauvreté
- Éducation et santé
- Vieillesse de la population
- Protection de l'environnement

Séance plénière de clôture

- Rapports des groupes de travail
- Adoption des résolutions
- Élection du Comité exécutif
- Dates et lieu de la prochaine réunion du FIPA

RAPPORT

**RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
16 et 17 janvier 2001
Valparaiso, Chili**

FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

16 et 17 janvier 2000

Valparaiso, Chili

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) tient sa deuxième réunion à Valparaiso, au Chili, les 16 et 17 janvier 2001.

Des représentants de cinq pays assistent à la réunion. (*Liste des participants à l'annexe I*).

La réunion se tient dans une ambiance d'amitié et de coopération.

1. Ouverture de la séance

La réunion du Comité directeur est ouverte par les coprésidents canadiens.

2. Le point sur les dispositions en vue de la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques

La délégation canadienne fait le point sur les dernières dispositions et présente le programme des activités de la réunion inaugurale.

3. Règles de procédure

Le Comité directeur examine les règles de procédure proposées, telles que modifiées lors de la réunion du Comité directeur tenue à Ottawa en septembre 2000.

Il est convenu à l'unanimité — Que la version provisoire des règles de procédure sera recommandée pour adoption lors de la session plénière du Forum interparlementaire des Amériques, qui doit se tenir à Ottawa, du 7 au 9 mars 2001.

4. Ordre du jour de la réunion inaugurale

Le Comité directeur se penche sur les points à l'ordre du jour de la réunion inaugurale qui avaient été proposés lors de sa première réunion.

Après discussion et examen, le Comité directeur convient de retenir un projet d'ordre du jour final (*annexe II*).

5. Règles de conduite des groupes de travail

Le Comité directeur discute des règles de conduite des groupes de travail et s'entend sur ce qui suit :

- Que chaque thème ou sujet de l'ordre du jour fasse l'objet d'un exposé de cinq (5) minutes au maximum présenté par le président du groupe de travail.
- Que les interventions des délégués soient limitées à trois (3) minutes.
- Que les groupes de travail puissent faire des recommandations à la séance plénière.
- Que les rapporteurs disposent de cinq (5) minutes pour résumer les discussions des points à l'ordre du jour, et qu'ils préparent les rapports pour la réunion plénière de clôture.

6. Autres questions

Le Comité directeur convient que, puisque le Forum n'a pas encore été constitué, toutes les demandes en vue d'obtenir le statut d'observateur soient reportées à plus tard et que le statut des invités officiels soit réglé par le Comité directeur, selon les besoins.

Le Comité directeur prend en considération une offre d'aide en provenance de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'Organisation des États américains et convient de ce qui suit :

- Que l'UPD soit priée de fournir des documents sur les questions prévues dans le projet d'ordre du jour et sur les sujets dont sont saisis le FIPA et le Sommet, et que l'UPD soit priée de fournir des personnes-ressources aux groupes de travail, lors de la réunion inaugurale.

Il est convenu — Que le président de la réunion inaugurale, en collaboration avec le Comité directeur, désignera les présidents d'assemblée et les rapporteurs des trois (3) groupes de travail de la réunion inaugurale.

7. Prochaine réunion du Comité directeur

Le Comité directeur convient de se réunir de nouveau à 11 h le mercredi 7 mars 2001, à Ottawa, Canada.

Authentifiée ce 17^e jour de janvier 2001, à Valparaiso, Chili

Bill Graham, député
Coprésident
Chambre des communes du Canada

Hon. Céline Hervieux-Payette, C.P.
Coprésidente
Le Sénat du Canada

ANNEXE 1

PARTICIPANTS À LA RÉUNION

CANADA

Hon. Céline Hervieux-Payette, sénatrice

M. Bill Graham, député

M. Richard Rumas, secrétaire de la réunion

CHILI

Sénateur Sergio Romero

M. Joaquin Palma

COLOMBIE

Sénateur Antonio Guerra

COSTA RICA

M. Alvaro Trejos

GRENADE

(Malheureusement dans l'impossibilité de participer)

ÉTATS-UNIS

M. Amo Houghton

ANNEXE II

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA RÉUNION INAUGURALE

Séance plénière d'ouverture

Modalités d'organisation

- Élection du président de la Conférence
- Statuts et composition du FIPA et adoption des règles de procédure.

Groupes de travail

Groupe de travail 1 — Renforcer la démocratie

- La corruption et la bonne gouvernance
- La drogue et le crime

Groupe de travail 2 — Créer la prospérité

- L'intégration économique et la ZLEA
- L'allègement des dettes

Groupe de travail 3 — Réaliser le potentiel humain

- La réduction de la pauvreté et la santé
- La protection de l'environnement

Séance plénière de clôture

- Rapports des groupes de travail
- Adoption des recommandations
- Élection du Comité exécutif
- Dates et lieu de la prochaine réunion du FIPA

Janvier 2001

RAPPORT

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
7 mars 2001
Ottawa, Canada

FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

7 mars 2001

Ottawa, Canada

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) tient sa troisième réunion à Ottawa, au Canada, le 7 mars 2001.

Des représentants de cinq pays assistent à la réunion. (*Liste des participants à l'annexe I*).

La réunion se tient dans une ambiance d'amitié et de coopération.

1. Ouverture de la séance

La réunion du Comité directeur est ouverte par les coprésidents canadiens.

2. Le point sur les dispositions en vue de la réunion inaugurale du Forum interparlementaire des Amériques

La délégation canadienne fait le point une dernière fois sur les dispositions prises en vue de la réunion inaugurale.

3. Ordre du jour de la réunion inaugurale

Le Comité directeur se penche sur les points à l'ordre du jour de la réunion inaugurale.

Après discussion et examen, le Comité directeur convient de retenir un projet d'ordre du jour final (*annexe II*).

4. Responsables au sein des groupes de travail

Le Comité directeur discute des responsables choisis au sein des divers groupes de travail. On mentionne qu'il faut trouver un président et un rapporteur pour le groupe de travail 3. Il est convenu qu'un coprésident, M. Bill Graham, communiquera avec un certain nombre de délégations pour combler ces postes.

5. Modification du projet de Règlement

Le Comité directeur examine le projet de Règlement et convient de recommander les modifications suivantes à l'assemblée plénière :

Au chapitre III

1. Organisation

- a) Le FIPA se réunit au moins une fois par année.
- b) L'Assemblée plénière décide quel parlement sera l'hôte de la plénière suivante en fonction des invitations reçues.

2.3 Comité exécutif

- b) Le Comité exécutif est composé du président du FIPA, de deux représentants de chacune des sous-régions et d'un représentant du pays d'accueil de la prochaine plénière. Les représentants des sous-régions peuvent désigner un remplaçant s'ils sont incapables d'assister à une réunion du Comité exécutif.

Authentifiée ce 7^e jour de mars 2001, à Ottawa, au Canada.

Bill Graham, député
Coprésident
Chambre des communes du Canada

Hon. Céline Hervieux-Payette, C.P.
Coprésidente
Le Sénat du Canada

ANNEXE 1

PARTICIPANTS À LA RÉUNION

CANADA

Hon. Céline Hervieux-Payette, sénatrice

M. Bill Graham, député

M. Richard Rumas, secrétaire de la réunion

CHILI

Sénateur Sergio Romero

COLOMBIE

Sénateur Antonio Guerra

COSTA RICA

M. Alvaro Trejos

GRENADE

Sir Curtis Strachan

ÉTATS-UNIS

(Malheureusement dans l'impossibilité de participer)

ANNEXE II

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA RÉUNION INAUGURALE

Séance plénière d'ouverture

Modalités d'organisation

- Élection du président de la Conférence
- Statuts et composition du FIPA et adoption des règles de procédure.

Groupes de travail

Groupe de travail 1 — Renforcer la démocratie

- La corruption et la bonne gouvernance
- La drogue et le crime

Groupe de travail 2 — Créer la prospérité

- L'intégration économique et la ZLEA
- L'allègement des dettes

Groupe de travail 3 — Réaliser le potentiel humain

- La réduction de la pauvreté et la santé
- La protection de l'environnement

Séance plénière de clôture

- Rapports des groupes de travail
- Adoption des recommandations
- Élection du Comité exécutif
- Dates et lieu de la prochaine réunion du FIPA

Mars 2001